



La Balme de Sillingy, le 5 avril 2024

## DECISION DU MAIRE N° 2024-039

### Objet : Demande de subvention pour l'aménagement du domaine du Tornet – Département Haute-Savoie

**Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n° 2023-050 du 27 mars 2023 portant demande de subvention pour le projet d'aménagement du domaine du Tornet au titre du FEDER ;

### DECIDE

#### Article 1 :

De réviser le plan de financement comme suit :

- Opération : Aménagement du domaine du Tornet – 424 780 € Hors Taxe
- Subvention de l'Union Européenne : 169 912 € - (40,00 %).
- Conseil départemental de Haute-Savoie : Formuler une demande de subvention pour ce projet de 169 912 € correspondant à 40,00 % du montant hors taxes des dépenses d'investissement estimées.

#### Article 2 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,  
Séverine MUGNIER

Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le 10/04/2024

De sa publication le 10/04/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

